

**N° 132 | 2<sup>ème</sup> trimestre 2021**

*Bulletin d'information de la commune de Kerlaz - Kannadig kumun Kerlaz*



## **AMENAGEMENT DU BOURG**

**Ecole : - p 6**

**Zoom : - p 12 et 13**

**Histoire : - p 14 et 15**



# L'EDITO DU MAIRE

L'équipe municipale a été bouleversée et endeuillée par le décès subit de leur collègue et ami Laurent Celton.

La crise sanitaire semble diminuer sérieusement. C'est avec soulagement et plaisir que les activités proposées par les associations pourront reprendre.

Pour le projet de rénovation du bourg, un appel d'offres a été lancé en avril pour recruter un bureau d'études.

5 cabinets ont répondu.

Après analyse des offres, nous avons choisi le bureau d'étude « Lieu-Dit » assisté de « B3I ».

Nous avons également demandé une mission d'accompagnement au CAUE ( Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement ) pour définir les orientations d'aménagement et de programmation concernant la parcelle

entre l'église et l'école pour y envisager un futur projet qualitatif et harmonieux.

A l'école, la rentrée s'annonce sereine avec plus de 70 enfants inscrits. Une nouvelle enseignante remplacera Madame Claude Morel qui va profiter d'une retraite bien méritée. Merci à elle pour avoir bien préparé les élèves à l'entrée au collège pendant de nombreuses années.

Je lui souhaite de bonnes vacances ainsi qu'à l'ensemble des Kerlaziens et à tous les écoliers.

À votre écoute

**Mithée Hernandez**

Maire de Kerlaz

## RAPPEL : Numérotation des habitations

Afin de faciliter l'accès à la fibre, l'intervention des secours et le travail des facteurs et livreurs, une numérotation de chacune des habitations (les rendant ainsi géolocalisables) de Kerlaz a été réalisée par un service de La Poste

spécialisé dans cet exercice complexe. Les plaques sont toujours disponibles à la mairie, les personnes n'ayant pas encore retiré leur plaque sont invitées à le faire dès que possible.



# SE SOUVENIR DES DISPARUS

## Laurent CELTON



Malheureusement, l'équipe municipale ne sera plus jamais au complet. Il nous manquera désormais un ami.

Laurent Celton disparu bien trop tôt a succombé à un infarctus massif le lundi 10 mai alors qu'il s'apprêtait à donner à manger à ses tortues.



Laurent c'était un gentil, un vrai gentil. Je peux en témoigner, car je l'ai eu comme élève au CE2.

La bouille bien ronde, des yeux rieurs, Laurent c'était un enfant modèle.

Dévorant des yeux sa maîtresse, levant le doigt pour prendre la parole, s'intéressant à tout, il était un bonheur pour tout enseignant.

Le temps a passé et j'ai revu Laurent il y a 2 ans à la mairie quand il avait acheté une maison en plein cœur du bourg.

## Madame Le Queux,

âgée de plus de 98 ans, était la doyenne de Kerlaz. Elle s'est éteinte le 27 février de cette année.

Enseignante dans la région parisienne, elle était venue en vacances à Kerlaz. En retraite, elle est venue s'installer à Lanévry en 1977.

J'avais été ravie de savoir qu'il avait embrassé la carrière de professeur des écoles.

Puis à l'automne 2020, on s'était rencontré sur la place de la mairie et il m'avait dit son souhait de devenir conseiller municipal à mes côtés. J'avais été touchée et j'avais accepté aussitôt avec joie.

Il envoyait régulièrement aux conseillers des SMS en joignant des photos de ses enfants qu'il avait tenu à me présenter pour mon plus grand plaisir.

Il se plaisait à Kerlaz et, pour preuve, il avait postulé à l'école de Kerlaz où un poste se libère. A la rentrée, il devait être le troisième enseignant.

Plein d'humour, de délicatesse, de gentillesse, c'est le souvenir que nous garderons de lui. Il nous manquera mais nous ne l'oublierons pas.

Mithée Hernandez



# A LA UNE

## Aménagement du bourg



ATELIER LIEU DIT  
PAYSAGISTES CONCEPTUELS

Le 7 mai, nous avons choisi le bureau d'études qui va nous accompagner pour le projet de requalification du centre bourg, de l'axe de traversée et de la place des résistants.



Le bureau retenu est l'Atelier « Lieu-Dit » dirigé par Mr Querelou, architecte-paysagiste, associé au groupe B3I pour le domaine VRD (Voiries et Réseaux Divers) et topographique ainsi que pour le suivi des travaux.

Tous deux sont mandatés pour travailler avec les élus et les habitants pour définir des propositions d'aménagement pour la voirie, les espaces verts et les liaisons douces.

Ce projet partagé reposera sur des méthodes diversifiées qui chercheront à porter un climat de convivialité.

Cette étude sera suivie de la réalisation des travaux en 2022 et en 2023.





# VIE ASSOCIATIVE

**De belles balades en perspectives**

**Une nouvelle association kerlazienne est née.**

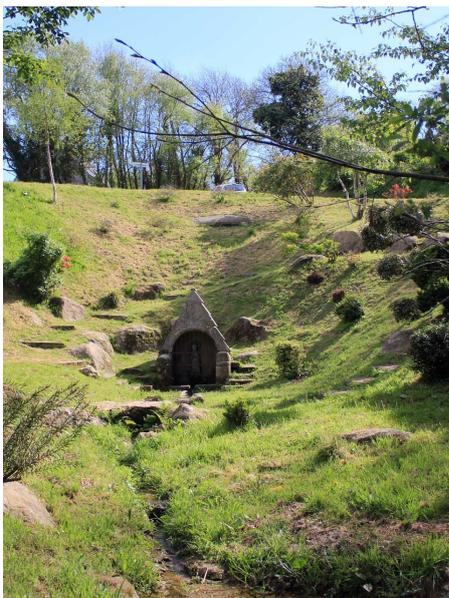
**Hentou treuz Kerlaz** (les chemins de traverse) propose la mise en valeur des sentiers de randonnées sur la commune, la découverte de la flore et de la faune locale.

Réunie en assemblée constitutive le 30 juin dernier, la quinzaine de kerlaziens présents a élu son bureau.

Président : Jean Luc Join ;

Secrétaire : Marie-Christine Mye ;

Trésorière : Cécile Lavoux.



Un groupe de travail se rendra le jeudi 29 juillet prochain à 14H à la fontaine Saint-Germain pour élaborer le premier chantier.

Tous les habitants intéressés sont invités à le rejoindre pour une première découverte.

## Contacts

Mairie de Kerlaz 02 98 92 19 04

[mairie.kerlaz@wanadoo.fr](mailto:mairie.kerlaz@wanadoo.fr),

[kerlaz.environnement@gmail.com](mailto:kerlaz.environnement@gmail.com)



# ÉCOLE

## On range les cahiers

Les vacances d'été arrivent et avec elles le moment de faire le bilan de ce qui s'est passé pour et à l'école cette année.

Comme partout les protocoles sanitaires nous ont obligé à des adaptations fréquentes: plus de brassage entre les élèves des différentes classes, respect des gestes barrières et de la distanciation. Toutes ces contraintes nous ont amené, entre autres, à modifier l'organisation de la pause méridienne en proposant 3 services au lieu de 2.

A vrai dire tout n'a pas toujours été simple tant pour l'équipe enseignante que pour l'équipe communale mais sans heurt et en bonne intelligence, les modifications nécessaires ont pu être mises en place et le rythme des écoliers n'en a pas souffert.

Heureusement, l'école a été épargnée et aucun cas de covid n'a pu passer ses murs.

Malgré ce climat incertain, l'école a continué à s'embellir avec le remplacement des poteaux et de toute la zinguerie du préau et a pu surfer sur la vague informatique avec l'utilisation d'une box 4 G qui a enfin permis aux

enfants de CE2,CM1 et CM2 d'avoir accès à internet.

Cette fin d'année est aussi particulière avec le départ à la retraite de Madame Claude MOREL qui a enseigné à l'école de Kerlaz pendant 30 ans et qui a accompagné dans leurs apprentissages et leur développement les enfants de certains de ses premiers élèves.

Nous lui souhaitons une heureuse retraite et la remercions de sa présence auprès des enfants de Kerlaz pendant toutes ces années.

Cet été, la nouvelle structure de jeux sera installée dans la cour de l'école et nous espérons que tous les enfants de l'école pourront en profiter sans règle sanitaire particulière.

La garderie aussi devrait bénéficier de travaux cet été; le jardin sera agrandi et pour l'automne une petite structure de jeux installée.

**BONNES VACANCES A TOUS**



# FOCUS

## Du vent dans les foils

Que ce soit d'art, de sport, de musique, c'est toujours un bonheur de discuter avec des passionnés ! Aujourd'hui, c'est le portrait d'Olivier HERLEDANT que je vous propose de découvrir. Vous le connaissez comme conseiller à Kerlaz mais saviez-vous qu'il est également régatier professionnel ? Pour le Petit Kerlazien, il a accepté de nous présenter son univers ; alors embarquons à la découverte de ce métier-passion hors du commun !

Pour Olivier, tout commence dès son enfance. Originaire de Concarneau, c'est tout naturellement qu'il se passionne pour l'océan, d'abord pour ce qui se passe dessous ! La vie sous-marine et ensuite la mer en général, et puis les souvenirs du petit voilier de son père ! Comme beaucoup d'enfants, il commence l'optimiste en stages d'été, passe ses diplômes et devient à son tour moniteur.

Vers les 16-17 ans, il commence à s'intéresser à la technique et au fait de « faire aller vite un bateau » ! Puis vient la pause pour cause d'études à Paris, mais là-bas à part les bateaux mouches, il n'y a pas grand-chose à faire naviguer ! Après deux années, Olivier s'installe à Nantes pour des études d'ingénieur. Il y découvre une équipe de voile, l'intègre, puis très vite, il est

repéré et rejoint l'équipe élite du club. Pendant 15 ans, il participera à plusieurs projets au plus haut niveau dont le tour de France à la voile. Ils ressortiront vainqueurs en 2002 et 2004 ; il participe à des compétitions de match-racing (duels de bateaux monocoques, inspirés de la Coupe de l'America) deux fois vice-champions du monde et champions de France. En parallèle en 2007, Olivier participe à sa première Coupe de l'America et la dernière sur monocoque sans foil dans l'équipe de Franck CAMMAS.



Mais qu'est-ce que c'est un foil ? Eh bien, cela ressemble à des ailes/ailerons en forme de L ! positionnés sur les côtés, immergés ou non, les mouvements d'eau autour de ceux-ci créent une force qui va alors « porter » le bateau (comme les ailes d'un avion) et littéralement le faire voler, lui conférant ainsi légèreté et beaucoup, beaucoup plus de vitesse (jusqu'à 90km/h) ! Avec l'avènement du foil, c'est véritablement une nouvelle ère qui s'annonce pour la voile sportive !



# FOCUS

## Du vent dans les foils (suite)

Olivier intègre l'équipe de France de SAIL-GP, une compétition directement inspirée des grands prix de F1 qui regroupe 8 équipes internationales, sur 8 épreuves/an réparties dans le monde ! Chaque team est composée de 6 équipiers dont un remplaçant. Tous les bateaux engagés sont des multicoques de même catégorie.



Ce sont bel et bien les compétences techniques, analytiques et physiques des 5 athlètes à bord qui composent l'équipage en compétition ! Il faut des têtes bien faites et des corps affûtés !

Olivier occupe le poste de grinder (ou wincher). Il a la charge d'emmagasiner l'énergie nécessaire à l'activation des systèmes hydrauliques de réglage des voiles ou des foils ! On imagine sans mal à quel point ces efforts demandent une préparation physique intense !

Une manche de SAIL-GP dure environ 15 à 20 mn, chaque étape se court sur

un week-end et se compose de 6 manches qui exigent beaucoup de temps ! En effet les bateaux sont équipés de caméras et de capteurs qui enregistrent des données. Celles-ci sont analysées et traitées en course puis à terre afin de régler avec précision ces formules 1 des mers !

Toutes ces nouvelles technologies permettent des performances toujours plus impressionnantes, tant sur le plan environnemental /écologique que sportif et sont un véritable enrichissement pour le monde maritime.

Mais avant tout ce sont les sensations qui guident ces passionnés ! Il faut aussi beaucoup d'humilité et un mental d'acier pour être capable d'encaisser ces montagnes russes d'émotion. « On peut un jour se retrouver vainqueurs sur le podium et la course suivante avant derniers... ça peut être tout ou rien ! » Il faut savoir en tirer des leçons, se réinventer chaque fois et rebondir ! Chaque saison est vécue à fond et réserve son lot de bonnes et de mauvaises surprises ! »



# FOCUS

## Du vent dans les foils (suite)

Derrière ces équipages, il y a aussi ceux qu'on ne voit pas et sans lesquels pourtant rien ne pourrait se faire ... Avant et après chaque course, les bateaux sont entièrement montés, démontés et acheminés par containers aux quatre coins du globe grâce aux équipes techniques et logistiques ; les équipages bénéficient de médecins et de plongeurs qui constituent le pôle sécurité.

Olivier participe également à un circuit en monocoque et retrouve ses copains de Nantes ! Ce circuit se déroule en méditerranée entre la France, l'Italie et l'Espagne. Ces déplacements représentent 1/3 de l'année !

Si vous le souhaitez, vous pourrez suivre la saison sur Canal+ où les régates sont diffusées en France et, d'ores et déjà, visionner la première étape des Bermudes sur YouTube ! L'objectif de SAIL-GP est clair : rendre plus accessible et plus visible la voile en équipage !

Nous te souhaitons beaucoup de réussite et beaucoup de vent dans les... foils !

*Credit photo : Martin Le Roux pour SailGP*



# ACTUALITES

## Voyage En'Chanteur

Un stage de technique vocale va se dérouler à Kerlaz du 25 au 30 juillet prochain

C'est une habitude maintenant, Anne Laure Jaïn organise tous les étés des stages de technique vocale à Kérioret-Izella

Cette année, ce sera le 9ème Voyage En'Chanteur.



Il se terminera par un concert, le vendredi 30 juillet, en fin de journée, à l'église; l'heure exacte sera communiquée ultérieurement.

## Eglise Saint Germain

Au printemps, les portes de l'église ont repris de la couleur, un beau rouge satiné, grâce aux travaux des agents communaux.

Le mur d'enceinte de l'église est aussi en cours de reconstruction par un artisan de restauration du patrimoine.

Ces travaux valorisent la qualité architecturale de ce joyau du patrimoine.



Rappel : l'église est ouverte tous les mercredis et samedis de 16h à 18h jusqu'aux Journées du Patrimoine, les 18 et 19 septembre.

## Balade contée le 2 août avec Céline GUMUCHIAN

Cette balade est une ode à la nature, aux arbres, à la pierre, à la mer, à ce qui nous rend vivant. Elle mêle poésie, humour, rêve et espièglerie. Entrelacs de contes traditionnels intemporels, ponctués de chants (bretons et québécois), de poèmes (Anjela Duval...), le tout ... à l'air libre.

Pour Adultes et enfants + 7ans

Rdv place de la mairie à 16h45, départ 17h00.

Prévoir une couverture/plaid, un en-cas et une gourde, vêtements adaptés au temps (si le temps nous y contraints, le conte aura lieu à l'église.)

Informations et réservations Office du tourisme de Douarnenez 02.98.92.13.35 (places limitées à 60 personnes)

Tarifs : 5 euros/adulte, 3 euros/enfant

## Atelier nutrition

L'association ASEPT Bretagne va proposer, en partenariat avec la commune de Kerlaz, des ateliers sur le thème de la nutrition à destination des personnes retraitées de 60 ans et plus.

L'atelier se présente sous la forme d'un cycle de 9 séances de 2h30 chacune, pour 6 à 9 personnes.

Une réunion d'information se tiendra Lundi 27 septembre 2021, à 9h30, à la Salle Ti an Dud à Kerlaz.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, les places sont limitées et l'inscription obligatoire.

Les ateliers auront lieu les lundis, le matin, du 4 octobre au 6 décembre 2021.

## Entretien des trottoirs

Nous rappelons à chaque Kerlazien que l'entretien des trottoirs, des espaces en marge de propriété relève de la responsabilité des habitants.

**L'article 2 de l'arrêté permanent portant réglementation de l'entretien des voies publiques du 1<sup>er</sup> Avril 2019**, consultable sur le site de la commune, le stipule

**Article 2** : l'entretien des trottoirs et des caniveaux

Les règles ci-dessous sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou, s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,40 m de largeur.

2.1 - **Entretien** Les services techniques de la commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs ( balayage, désherbage, démoussage ) incombe aux propriétaires ou locataires riverains.

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant

d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage ou par tonte .le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur, sous réserve d'un entretien régulier et de ne pas dégrader les aménagements urbains et de garder un minimum de passage libre de 1.40m.

Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres pour assurer leur mission de collecte des eaux pluviales.

Nous invitons donc chacun à entretenir régulièrement les zones de trottoirs. Cet entretien ne sera plus effectué par les agents techniques de la commune.



# ZOOM

## Arboriste-grimpeur ?

Kerlazien d'origine, Ambroise LE BERRE avait quitté la région afin de devenir pompier de Paris. Après quelques années passées là-bas, il réfléchit à une reconversion professionnelle. Fort de son expérience en tant que pompier et étant passionné de grimpe, il choisit de devenir arboriste-grimpeur et de revenir à Kerlaz.

Après 3 années à mûrir son projet, il suit une formation de 7 mois à l'issue de laquelle il décide de créer son entreprise (ndlr : il est également pompier volontaire à la caserne de Douarnenez). Celle-ci voit le jour le 1<sup>er</sup> mai 2021, de bon augure sûrement pour le début d'une nouvelle vie, car ne l'oublions pas le 1<sup>er</sup> mai symbolise le retour de la lumière et le renouveau de la vie après les longs mois d'hiver, le réveil de la nature !



Mais au fait c'est quoi un arboriste – grimpeur ? C'est quelqu'un qui va pouvoir effectuer différentes tâches qui nécessitent de monter dans les arbres, comme la taille, la mise en sécurité (lorsque par exemple une branche menace de céder) , le démontage ( qui s'effectue de haut en bas). On commence par couper la couronne de l'arbre dressé puis on descend progressivement en coupant des tronçons jusqu'à pouvoir l'abattre complètement, mais aussi broyage de végétaux , déblayage de talus et haubanage ( technique douce qui permet de consolider un arbre fragilisé au niveau du tronc ou de ses branches).

Mais un arboriste-grimpeur c'est avant tout quelqu'un qui aime les arbres, qui les connaît, les protège et les soigne ! Pour Ambroise LE BERRE, il est plus que nécessaire de les appréhender avec respect et humilité car nous avons plus besoin d'eux, qu'eux de nous ! Ce sont des êtres vivants qui interagissent entre eux et ils méritent les meilleurs soins ! Parfois, nous n'avons d'autre choix que de couper un arbre ...Hélas, on l'oublie trop souvent mais il est impératif de replanter pour ainsi maintenir un certain équilibre!



# ZOOM

## Arboriste-grimpeur ?

Vous avez un petit jardin pas de panique ! L'érable du japon, le cerisier ou le merisier seront d'excellents compagnons ! Ils se pareront d'un joli feuillage et d'une multitude de petites fleurs ! Si vous avez envie d'une variété un peu plus encombrante comme le pin parasol, sachez qu'avec de bons conseils, un peu de soins et du savoir-faire, tout arbre peut être

contrôlé pour s'adapter à son environnement ! Alors à vos marques ! Prêts ! Plantez !

Pour contacter Ambroise :  
ALB-Arbor 07-67-87-90-30  
Page Facebook ALB-Arbor  
Mail : alb-arbor@outlook.fr

## Rappel : haies et plantations

Les articles 670 et 673 du Code Civil régissent les règles de distance et de hauteur applicable aux arbres et aux plantations en limite de propriété.

Art. 671 (distances) « Les arbres, arbrisseaux et arbustes dont la hauteur est ou sera supérieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine.

Les arbres, arbrisseaux et arbustes dont la hauteur est ou sera inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance de 0.5 mètres de la propriété voisine.

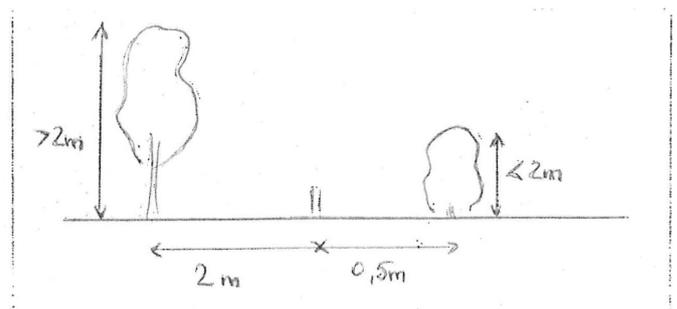
La jurisprudence considère que le calcul de la distance se mesure à partir de l'axe central du tronc. »

Le voisin peut exiger l'arrachage des plantations ou réduction de la hauteur.

Art. 673 : "Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement

de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible."

Attention : si la coupe des racines provoque le dépérissement des arbres, arbustes, arbrisseaux de votre voisin, ce dernier est en droit légitime de vous poursuivre pour abus de droit (lui-même ayant subi un préjudice).





# HISTOIRE ET PATRIMOINE

## Il y a 100 ans, le retour posthume d'un poilu

En 1921, soit plus de 2 ans après l'armistice du 11 novembre 1918, la Bretagne peut retrouver pour certaines familles, les corps de ses fils morts pour la France.

À Kerlaz une famille décide de faire transférer le corps de son fils tué à la guerre au cimetière de sa localité natale, c'est la famille Quiniou pour son fils Jacques. Elle préfère une sépulture bretonne et plus proche pour encore plus souvent honorer la mémoire de son fils unique.

Ce fut un jour grave et solennel au bourg.

En effet, ces retours de poilus répondent à un cérémonial précis : à l'arrivée du convoi en gare, les autorités rendent un hommage militaire aux soldats morts pour la France. On tire une salve en l'air, on fait jouer les clairons. Les cercueils sont ensuite déposés sur des véhicules qui vont aller les répartir dans les différentes communes. Là, le maire, en écharpe tricolore, peut accueillir le soldat, et le transmettre aux familles : le militaire redevient un civil.

Mais tout n'est pas si simple.

La cérémonie est orchestrée par les autorités civiles, militaires et religieuses qui composent le cortège et montrent le lien entre l'état, l'armée et l'église. La famille ne conduit pas le deuil, elle laisse la place aux autorités, aux représentants des associations d'anciens combattants, et des scolaires invités pour l'occasion. Elle ne reprend possession du mort qu'après la réinhumation.

Cette restitution du corps était une procédure rendue possible par l'état français, mais relativement peu utilisée par les familles. Celles-ci ont plus globalement préféré laisser reposer leurs défunts dans les cimetières militaires.

Il faut dire que cette procédure d'exhumation est nouvelle. Elle avait été interdite dès 1914, après les premiers chocs aux bilans effroyables et la fin d'une illusion de guerre courte. Les raisons de cette décision sont multiples : éviter tout risque de diffusion des maladies, empêcher l'accès des civils à la zone des armées, éviter autant que possible les erreurs d'identification.



# HISTOIRE ET PATRIMOINE

## Il y a 100 ans, le retour posthume d'un poilu (suite)

Dès 1915 toutefois, la logique d'inhumation aura changé. Dans la mesure du possible, les victimes ne seront plus jetées dans des fosses communes, mais enterrées individuellement. Dans l'urgence les papiers des morts sont placés dans des bouteilles enfoncées dans la terre de la tombe provisoire.

L'identification des corps sera faite au moyen des écussons du régiment, des galons, de la plaque d'identité portée autour du cou.

Mais tous ne seront pas identifiés, loin de là.

À Kerlaz par exemple, 37 soldats sont inscrits sur le monument aux morts.

Ces hommes représentent alors plus de 5% de la population, c'est dire le séisme vécu par les familles, car combien d'autres en reviendront blessés, mutilés estropiés, profondément marqués par ces 1500 jours de guerre intense.

Mais presque un TIERS de ces soldats n'a jamais été retrouvé. CE SONT DES DISPARUS. Ils sont tombés au début de la guerre en montant à l'assaut, les cadavres ont été laissés sur place, à l'abandon, lors d'un mouvement général de repli, dans le cadre de cette courte « guerre de mouvements » qui a

précédé la « guerre des tranchées ».

Personne alors n'avait ni le temps de les inhumer, ni même de les compter.

Les disparus ont été ensevelis sous des tonnes de terre, littéralement dispersés, déchiquetés, pulvérisés par les obus de l'artillerie allemande. Ils n'auront laissé aucune trace.

D'ailleurs en cette année 1921, tous ces soldats disparus ne sont pas encore déclarés morts pour la France : il faut un jugement du tribunal administratif de Châteaulin pour régulariser la situation au niveau de l'état civil. À défaut d'enterrer les morts, au moins on mettra fin à une attente insoutenable.

Les dossiers de succession pourront s'ouvrir, les dossiers administratifs pourront également suivre leur cours dans l'espoir pour la famille obtenir une pension de veuve de guerre ou une aide quelconque.

La dramatique page de la guerre va se tourner. Elle aura été terrible et si longue, si longue...

Mais elle se voulait être » la der des der... »

Chacun connaît la suite ...



# INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRES

### Mairie

Lundi	9h-12h30 / 14h-18h
Mardi et jeudi	9h-12h30
Mercredi et vendredi	9h-12h30 / 13h30-16h
Samedi ( <i>semaine impaire</i> )	9h-12h

### Bibliothèque

Mercredi	10h30-12h / 14h-15h30
Vendredi	18h-19h
Samedi	14h-16h

### Déchèterie de Lannugat

du lundi au samedi 9h-12h / 14h-18h

### Douarnenez Communauté

du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h30

## N° UTILES

### Urgences

15	SAMU
17	Police
18	Pompiers
112	Tous types d'urgence, depuis tous les pays européens
114	Numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives
115	SAMU social (hébergement d'urgence)
119	Enfance en danger

Ecole de Kerlaz	02 98 92 16 50
Pharmacie de garde	32 37
Enedis	09 74 31 88 09
Dz Communauté - service	02 98 74 46 45



# AGENDA

<b>Marché de Kerlaz</b>	Place de la Mairie	Le vendredi de 17h à 19h30
<b>Loisir et Détente</b>	Ancienne salle communale	Le vendredi de 14h à 18h
<b>Pétanque Loisir</b>	Stade de Kerlaz	Le mardi à 14h30
<b>Foyer des jeunes</b>	Salle Ty An Dud	Le vendredi de 17h30 à 19h
<b>Danse Country</b>	Salle Ty An Dud	Le jeudi à partir du 23 septembre de 20h30 à 22h
<b>Gym douce</b>	Salle Ty An Dud	Le jeudi de 11h à 12h
<b>Hatha Yoga</b>	Salle Ty An Dud	Le mercredi de 18h30 à 20h
Renseignement et Inscription au 07 62 66 16 41		
<b>Bébés Lecteurs</b>	Bibliothèque	30 novembre, 11 décembre, 22 janvier, 12 février, 19 mars, 16 avril, 28 mai et 18 juin
Renseignement et Inscription au 02 98 74 27 71		

## ULAMIR DU GOYEN : ANIMATIONS D'ETE

L'ULAMIR propose de nombreuses animations pour les mois de juillet et août, à destination des jeunes et des familles.

Renseignements : 02 98 74 27 71 et [ulamir.poullan@orange.fr](mailto:ulamir.poullan@orange.fr)

Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication : Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Isabelle Osof,

Crédit photo : Jean-Claude QUILLIEC

Maquette et infographie : Margot Auffret

Impression : Mairie de Kerlaz